



# **CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES**

**CONCLUES ENTRE  
LA POLYNESIE FRANCAISE  
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT  
ET DE L'EXPLOITATION DES PLATEAUX DE HITIAA**

**FAATAUTIA**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2022**

# Sommaire

1 - SYNTHÈSE .....	3
1.1 Faits Marquants .....	4
1.2 Principaux indicateurs .....	7
2 - PRÉSENTATION .....	8
2.1 Les moyens affectés à la concession .....	9
2.2 Le cadre juridique et contractuel .....	13
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE .....	14
3.1 Tarifs en vigueur .....	15
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant .....	16
3.3 Bilan d'exploitation .....	19
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES .....	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée .....	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique .....	25
4.3 Les comptes de la concession .....	28
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS .....	32
5.1 Variation des immobilisations en concession .....	33
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public .....	33
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements .....	36
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées .....	37
5.5 Dépenses de renouvellement .....	38
5.6 Dépenses de 1 <sup>er</sup> établissement .....	41
5.7 Méthode relative aux charges calculées .....	42
5.8 Indemnités de fin de concession .....	47
6 - ENGAGEMENTS NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC .....	48



## 1 - SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

1.2 Principaux indicateurs

## **1.1 Faits Marquants**

L'année 2022 a fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

- En janvier 2022, sur une consommation totale de 42 GWhs, l'hydroélectricité a fourni 25,85 GWhs soit 61% du total (précédent record mensuel : janvier 2007) ;
- Au cours de la semaine du 12 au 18 décembre 2022, la production hydroélectrique a atteint 7,04 GWhs (précédent record hebdomadaire : semaine du 28 janvier 2019) ;
- 2022 a comptabilisé une production hydroélectrique brute totale de 200,51 GWhs, ce qui fait de cette dernière année la deuxième meilleure année pour Marama Nui derrière 2017 avec ses 217,85 GWhs.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie soutenue tout au long de l'année, condition sine qua non ;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages ;
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

Cette production a permis d'éviter l'importation de 12 500 tonnes de gasoil et a de ce fait limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.

### **Rapports avec l'autorité concédante**

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et Marama Nui.

Les étapes consistent à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et gros entretien à fin de concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de conduite forcée ;
- Les hypothèses de construction du compte d'exploitation prévisionnel.

Les premières concessions travaillées sur 2021 puis 2022 ont été celles de Vaite et de Vaihiria, dont le terme est à 2035. La revue de l'ensemble des concessions est prévue sur l'année 2023.

### **Rapports avec la société de Transport**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2022, 14 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 4 Millions de Francs majoritairement du côté des centrales du Sud de l'île (Vaite 8, Tita'aviri 9 et Vaihiria 5).



Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

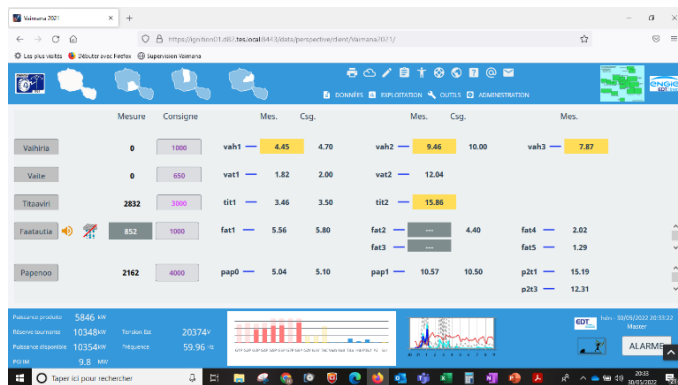
Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

En 2020 et 2021, des contrats de vente d'énergie en basse tension ont été conclus entre Marama Nui et la TEP pour les auxiliaires des postes de transport ne disposant pas de source d'énergie autonome, à savoir pour les postes de Vaite 1 et 2, de Vaihira 1, 2 et 3, de Papeno'o 0, 1 et 2. En 2022, la signature des contrats pour les postes de transport de Tita'aviri 1 et 2, et de Fa'aauti'a 2, 3, 4 et 5 a conclu le sujet. La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

Le nouveau système de Supervision Hydro a été développé sur la période 2021/2022 sous Ignition puis migré en milieu d'année 2022. Les utilisateurs ont été formés et un contrat de maintien des compétences opérationnelles (MCO) a été signé avec EQUANS.

Du fait de l'importance stratégique de l'outil pour la télé conduite de l'hydroélectricité, le suivi rigoureux de la nouvelle Supervision et de son contrat MCO est fondamental à court terme.



## Projets :

Après la signature du bail emphytéotique entre Grands Projets de Polynésie et Marama Nui, les travaux du hangar/atelier de Faratea ont commencé en 2021 et se sont terminés au second trimestre 2022.

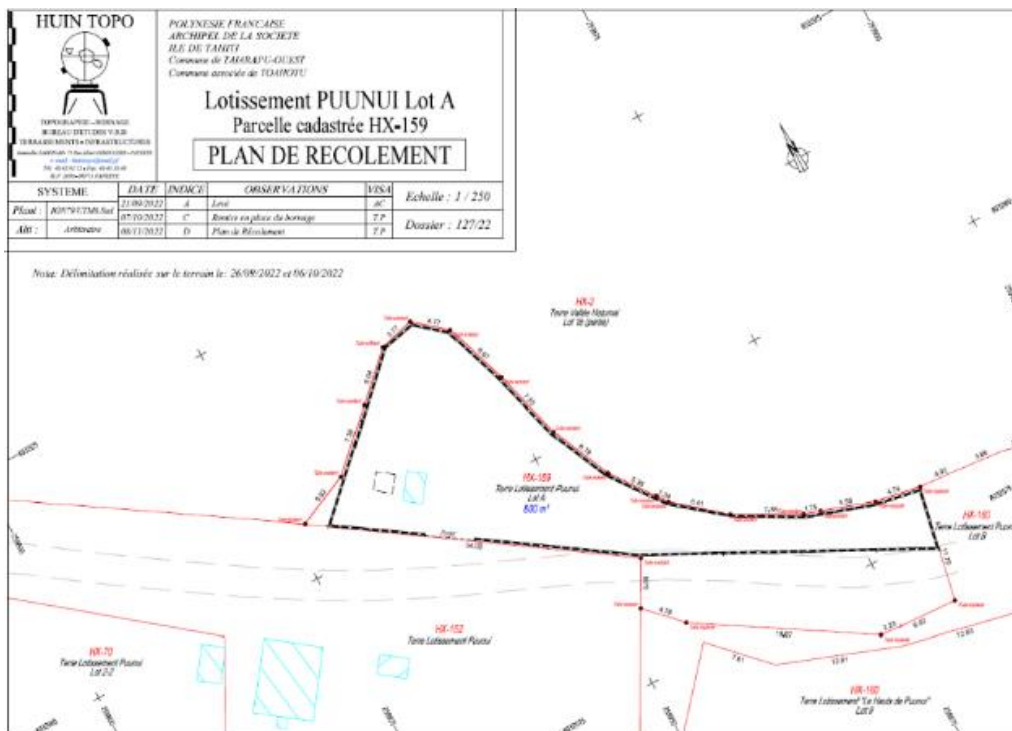
Pour mémoire, le projet a consisté en la construction d'un hangar d'une superficie d'environ 650 m<sup>2</sup> pour un budget total de 110 MF. Il a pour principal objet de réceptionner les matériels nécessaires afin qu'ils y soient préparés et configurés, avant d'être transportés sur les sites pour mise en œuvre. Il permet en outre aux agents de travailler en sécurité dans un atelier adapté à la dimension des matériels concernés, associé à un regroupement des matériels en un même lieu.

Le bâtiment a obtenu la conformité en mai 2022



Marama Nui a acquis courant 2022 un terrain de 800 m<sup>2</sup> situé à Puunui, avec un local de 6 m<sup>2</sup> en dur, couvert et clos, alors que celui-ci était loué depuis 1997 à la Société d'Aménagement Touristique de la Station de Puunui.

Il s'agit d'un site stratégique du fait de son emplacement géographique et sa fonction pour les communications (voix et data) pour les 3 vallées de la cote Ouest



## 1.2 Principaux indicateurs

		Faatautia	
		2022	2021
Techniques	<b>Disponibilité des ouvrages</b>	99,75%	98,90%
	<b>Production sortie Transfo.</b>		
	- exercice kWh	34 745 880	25 510 979
	- moyenne historique kWh	29 015 334	28 851 029
	<b>Production vendue</b>		
	- exercice kWh	33 695 350	24 678 233
	- rendement	97,0%	96,7%
	- contractuelle kWh	26 936 002	26 936 002
Financiers	<b>Chiffre d'Affaires Net Energie</b> k XPF	291 772	259 860
	<b>Ecart sur prévisionnel (Art16.2)</b>		
	- valeur du fonds au 31 décembre k XPF	178 636	134 102
	- variation de l'exercice k XPF	44 534	-10 161
	<b>Patrimoine Immobilier</b> k XPF	3 115 636	3 096 344
	<b>Travaux réalisés</b>		
	- Dépenses de renouvellement k XPF	26 881	57 550
	- Dépenses d'améliorant k XPF	0	192
	<b>Besoin de renouvellement</b> k XPF	1 047 738	1 321 249
	<b>Fonds de maintenance des conduites forcées</b>		
- valeur du fonds au 31 décembre k XPF	641 956	589 636	
- Variation sur l'exercice k XPF	52 320	58 220	
	<b>Indemnité prévisionnelle de fin de concession</b> k XPF	2 100 139	1 651 934
Développement durable	<b>Environnement</b>		
	- économie de carburant m3	8 257	6 062
	- réduction de CO2 T	33 592	22 310

## 2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats



## **2.1 Les moyens affectés à la concession**

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.

### **MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité**

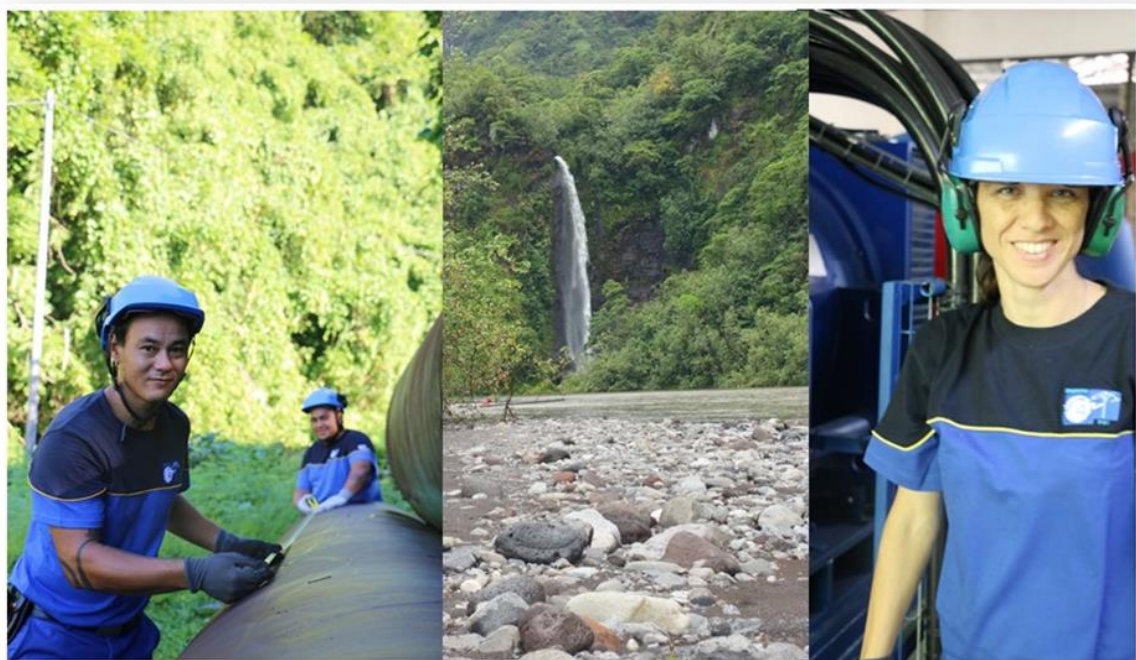
MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

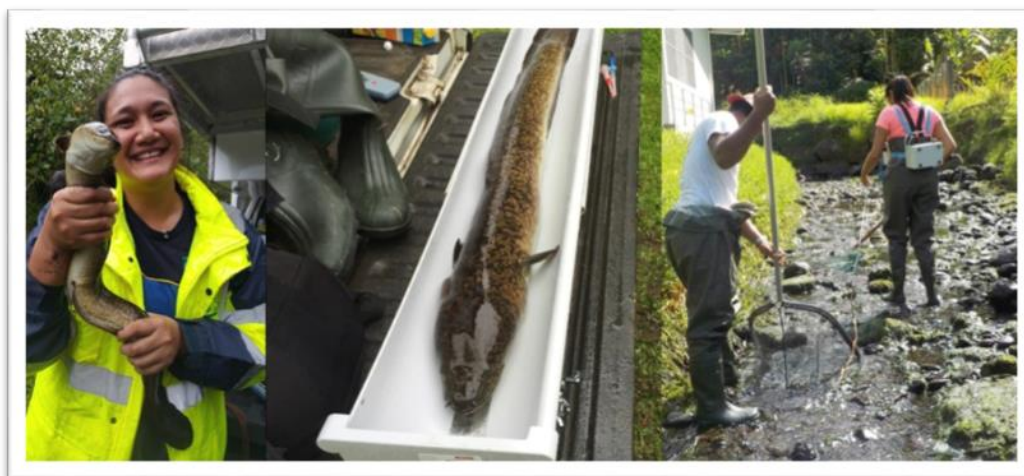
A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

## Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m<sup>3</sup> de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 140.000 tonnes de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

## MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/35 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

## Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.

## **2.2 Le cadre juridique et contractuel**

### **2.2.1 La convention de concession**

La concession de forces hydrauliques des plateaux de Hitia'a a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025. Elle est aussi parfois appelée concession de Fa'atauti'a, car elle exploite essentiellement le bassin versant de ce cours d'eau.

Un premier avenant, en date du 12 août 1988, a modifié les caractéristiques techniques des installations prévues au cahier des charges initial, et augmenté à 7,540 MWh leur puissance installée.

Un second avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un troisième avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Hitia'a comprend notamment 3 centrales, et 3 retenues principales.

### **2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public**

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Energie Electrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

## **3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE**

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

3.2.2 Disponibilité des ouvrages

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

3.2.4 Production vendue

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

3.3.2 Actions sécurité Environnement



### 3.1 Tarifs en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 204 CM	10,10 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Faatautia)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,10
	Restitution taxe foncière		-0,28	9,82
01/03/2016	Actualisation	0,00		9,82
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,84
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,55
01/03/2018	Actualisation	0,04		9,59
01/03/2019	Actualisation	-0,01		9,58
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,87
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,89
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,94
01/03/2022	Actualisation	0,05		9,99
	<b>Total</b>	<b>0,17</b>	<b>-0,28</b>	

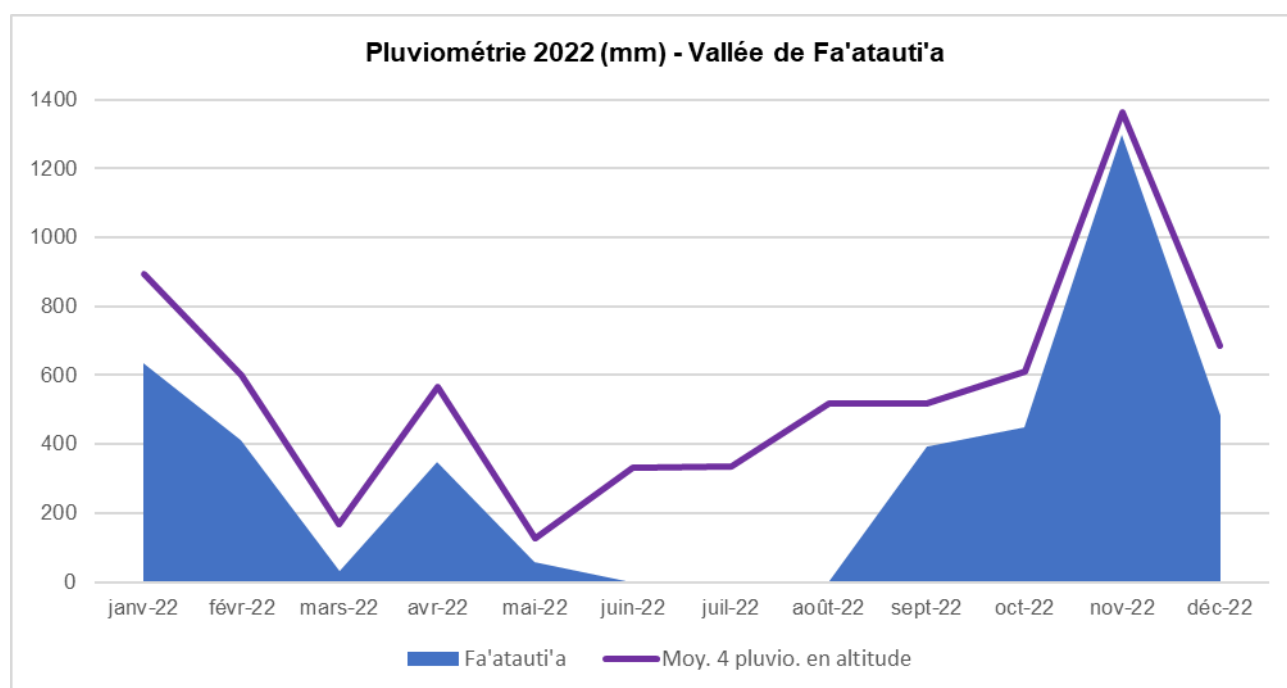
Au 31 décembre 2022, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 41.618.545 F CFP pour Faatautia.

## 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

### 3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie en altitude annuelle de 2022 de la vallée de Fa'atauti'a est indisponible, tout comme la comparaison avec l'année précédente est rendue impossible, du fait de l'indisponibilité du pluviomètre pendant les trois mois de juin, juillet et août (modernisation de la centrale Fa'atauti'a 2). Sur les neuf mois mesurés, la pluviométrie a toutefois été supérieure à la pluviométrie de l'année entière précédente.

A noter que sur toute l'année les précipitations ont été supérieures aux prévisions statistiques, en dehors des mois de mars et de mai qui ont été particulièrement secs.



### 3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité annuelle de l'ensemble du parc de la concession de Fa'atauti'a, hors arrêt programmé, a été excellente avec un taux de 99,75% correspondant à 46h26min (moins de 6 jours) d'indisponibilité.

Les déclenchements par arrêt automatique des machines, dont le nombre total pour la vallée est de 8, ont été près de deux fois moins nombreux que l'année précédente (15 soit -7). Les arrêts automatiques ont été pour une moitié d'origine mécanique, et pour l'autre moitié d'origine électrique.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures, non pondéré)
Fa'atauti'a 1A	0	100%
Fa'atauti'a 1B	3	99,75%
Fa'atauti'a 2	1	99,99%
Fa'atauti'a 3	0	100%
Fa'atauti'a 4	4	98,77%
Fa'atauti'a 5	0	100%
Fa'atauti'a	8	99,75%
Total Marama Nui	42	99,74%



### 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1985 pour Fa'atauti'a 2, 1987 pour Fa'atauti'a 1, et 1989 pour Fa'atauti'a 3, 4 et 5.

En 2022, avec 34,74 GWhs, la production totale de la concession de Fa'atauti'a a été supérieure de 20% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1989 (29,01 GWhs). Seule la centrale de Fa'atauti'a 2 a produit 8% de moins que cette moyenne du fait de son arrêt programmé pour modernisation.

	FAATAUTIA 1	FAATAUTIA 2	FAATAUTIA 3-4-5	VALLEE FAATAUTIA
1981				
1982				
1983				
1984				
1985		3 001 100		
1986		3 191 000		
1987	20 108 600	3 721 300		
1988	23 023 000	3 443 300		
1989	23 529 500	3 410 000	1 164 960	28 104 460
1990	25 413 300	3 558 200	1 325 180	30 296 680
1991	22 998 200	3 066 714	888 846	26 953 760
1992	26 182 400	3 745 185	1 262 215	31 189 800
1993	20 117 700	2 791 654	1 097 866	24 007 220
1994	19 524 900	2 553 794	916 546	22 995 240
1995	25 086 900	3 560 939	1 120 860	29 768 699
1996	23 925 900	3 275 062	1 040 001	28 240 963
1997	19 046 900	2 596 233	714 859	22 357 992
1998	27 974 000	3 809 451	1 187 599	32 971 050
1999	17 585 600	2 353 461	724 409	20 663 470
2000	22 958 400	3 362 900	932 650	27 253 950
2001	24 276 440	3 494 375	800 405	28 571 220
2002	18 145 970	2 789 385	610 645	21 546 000
2003	19 422 700	3 046 418	638 962	23 108 080
2004	24 694 900	3 577 102	816 658	29 088 660
2005	18 894 760	2 577 309	692 152	22 164 221
2006	23 027 160	3 606 758	1 179 272	27 813 190
2007	26 215 530	3 824 663	1 328 357	31 368 550
2008	23 337 860	3 256 221	1 174 969	27 769 050
2009	24 290 438	3 430 607	1 491 132	29 212 177
2010	33 883 440	5 084 312	1 596 918	40 564 670
2011	26 834 148	3 853 512	1 378 682	32 066 342
2012	24 543 177	3 189 560	955 794	28 688 531
2013	27 062 459	3 705 112	1 103 536	31 871 107
2014	29 521 718	4 138 879	1 327 233	34 987 830
2015	30 069 639	4 078 863	1 268 018	35 416 520
2016	30 852 880	4 069 573	1 484 158	36 406 611
2017	28 193 668	3 745 987	1 361 736	33 301 391
2018	27 363 880	3 777 344	1 000 715	32 141 939
2019	27 852 770	3 805 858	1 106 567	32 765 195
2020	24 534 010	3 244 594	1 028 694	28 807 298
2021	21 934 720	2 683 555	892 703	25 510 979
2022	30 424 250	3 143 928	1 177 701	34 745 880
maxi	33 883 440	5 084 312	1 596 918	40 564 670
mini	17 585 600	2 353 461	610 645	20 663 470
<b>moy réelle à 2022</b>	<b>24 523 662</b>	<b>3 409 584</b>	<b>1 082 088</b>	<b>29 015 334</b>
<b>Ecart / Moyenne</b>	<b>24%</b>	<b>-8%</b>	<b>9%</b>	<b>20%</b>

### 3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **33 695 350 KWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2022
Production brute (sortie transfo.)				34 745 880 kWh
- Consommation des auxiliaires				-24 948 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	6 914 165 kWh	10 388 498 kWh	17 418 269 kWh	34 720 932 kWh
Pertes transport supportées MN	-209 305 kWh	-289 939 kWh	-526 338 kWh	-1 025 582 kWh
Production nette vendue	6 704 860 kWh	10 098 559 kWh	16 891 931 kWh	33 695 350 kWh

### 3.2.5 Chiffre d'affaires

#### 3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoirs de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoirs a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 9,2 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,29 F/kWh

### 3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **291 771 550 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2022
Production brute (sortie transfo.)				34 745 880 kWh
- Consommation des auxiliaires				-24 948 kWh
<b>Production nette des consommations des auxiliaires</b>	<b>6 914 165 kWh</b>	<b>10 388 498 kWh</b>	<b>17 418 269 kWh</b>	<b>34 720 932 kWh</b>
Pertes transport supportées MN	-209 305 kWh	-289 939 kWh	-526 338 kWh	-1 025 582 kWh
<b>Production nette vendue</b>	<b>6 704 860 kWh</b>	<b>10 098 559 kWh</b>	<b>16 891 931 kWh</b>	<b>33 695 350 kWh</b>
Production contractuelle (art 16-2)	5 692 492 kWh	10 446 750 kWh	10 796 760 kWh	26 936 002 kWh
Ecart	1 012 368 kWh	-348 191 kWh	6 095 171 kWh	6 759 348 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>668 163 kWh</i>	<i>-229 806 kWh</i>	<i>4 022 813 kWh</i>	<i>4 461 170 kWh</i>
<b>Vente à EDT</b>	<b>66 646 309 XPF</b>	<b>100 884 594 XPF</b>	<b>168 750 412 XPF</b>	<b>336 281 315 XPF</b>
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				23 926 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				0 XPF
<b>Chiffre affaires énergie</b>				<b>336 305 241 XPF</b>
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-44 533 691 XPF
<b>Chiffre affaires Net énergie</b>				<b>291 771 550 XPF</b>

## 3.3 Bilan d'exploitation

### 3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail avec arrêt :

Aucun accident du travail avec arrêt ni autre incident majeur n'est survenu en 2022 sur Fa'atauti'a.

### 3.3.2 Réalisations de l'année

- Intervention corrective sur la ligne d'arbre de la turbine Fa'atauti'a 1B à la suite d'un arrêt automatique (env. 3 semaines) :



- Curage du barrage Fa'atauti'a C2 (env. 12,1 MF) :



- Campagne d'abattage d'arbres menaçant la piste en bas de vallée, retraits d'éboulements et réfection de la piste à la suite d'intempéries (env. 8,5 MF) :





## 4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

### 4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

### 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

### 4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

## **4.1 Principes de la comptabilité appropriée**

### **4.1.1 – La séparation des activités**

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

### **4.1.2 – La séparation des services délégués**

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

### **4.1.3 – Le principe du coût réel constaté**

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

### **4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe**

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

### **4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges**

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

FAUTAUTIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-331 641 402	200 806	-331 842 208
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	-6 552 744		-6 552 744
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	655 796	655 796	0
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	-4 383 781	6 162 277	-10 546 058
Financier	Autres produits et charges financières	-19 223	1 655	-20 878
<b>TOTAL</b>		<b>-341 941 353</b>	<b>7 020 534</b>	<b>-348 961 888</b>

#### **4.1.6 – La justification du périmètre de charges**

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

#### **4.1.7 – La permanence des méthodes**

Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

#### **4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées**

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

#### **4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées**

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

## EDT

Libellé	Description	Fautautia
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/22, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,95 XPF pour Vaihiria, 12,35 XPF pour la Vaite, 13,49 XPF pour Titaaviri, 9,99 XPF pour Faatautia, 13,77 XPF pour la haute PPNOO et 13,98 XPF pour la moyenne PPNOO.	336 281 315
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	112 596 323
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 585 682
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	25 569 859

## Autres parties liées

Libellé	Description	Fautautia
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	32 497
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités : réseaux et facility management et location de matériels	247 120

Les montants sont présentés hors TVA sociale

### 4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

### 4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes



#### 4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

#### 4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

#### 4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

## 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

### Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
    - Avances et acomptes versés
    - Charges constatées d'avance
  - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
    - Stocks et provisions s'y rapportant

- Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
  - Clients et Autres créances

## **Passif**

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
  - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
  - Les provisions pour risques et charges,
  - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
    - Fournisseurs.
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Dettes fiscales et sociales,
    - Autres dettes,
    - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

## **Compte de résultat**

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.



- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
  - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
  - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

## 4.3 Les comptes de la concession

### 4.3.1 Bilan

ACTIF	FAATAUTIA	
	2022 Concession	2021 Concession
Immobilisations concédées	3 115 635 557	3 096 344 378
Immobilisations privées	284 482 790	254 097 648
Immobilisations financières	3 842 135	5 960 866
Immobilisations en-cours	774 147 595	538 305 252
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	4 178 108 077	3 894 708 145
Amortissements	-1 752 146 661	-1 687 515 226
Immobilisations concédées (1)	-1 509 412 482	-1 454 284 586
Immobilisations privées	-232 639 450	-223 135 911
Provision dépréciation des immobilisations concédées	-10 094 729	-10 094 729
Immobilisations nettes	2 425 961 416	2 207 192 919
Stock	31 986 722	33 448 439
Provisions de stock	-1 755 205	-1 757 596
Net	30 231 517	31 690 843
Créances clients	35 287 963	27 143 506
Autres créances	44 947 629	50 809 198
Charges constatées d'avance	297 812	261 567
Total créances d'exploitation	80 533 404	78 214 270
Provisions créances	-6 552 744	
Créances nettes	73 980 660	78 214 270
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 530 173 594</b>	<b>2 317 098 032</b>

PASSIF	FAATAUTIA	
	2022 Concession	2021 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	-49 819 752	-42 438 748
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	-49 819 752	-42 438 748
Amort caducité, ATO, PRU	512 672 209	552 108 533
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	185 496 429	171 157 128
Fonds de maintenance conduites forcées	641 955 891	589 636 346
Autres provisions pour risques et charges	82 423 365	76 928 234
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	1 372 728 142	1 347 391 492
<b>C/C du concessionnaire (emprunt)</b>	<b>767 539 816</b>	<b>692 373 978</b>
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	46 994 144	42 722 555
Fournisseurs	139 389 688	90 909 220
Dettes fiscales et sociales	23 875 655	13 518 896
Autres dettes	179 646 149	130 181 892
PCA		
S/T emprunts et dettes	389 905 636	277 332 562
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 530 173 594</b>	<b>2 317 098 032</b>

### 4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	FAATAUTIA	
	2022 Concession	2021 Concession
<b>CA "net" Energie</b>	<b>291 771 550</b>	<b>259 859 874</b>
Ventes hydro (à EDT)	336 281 315	245 102 123
Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	23 926	2 646
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)		
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	-44 533 691	14 755 105
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	29 015 334	28 851 029
kWh vendus	33 695 350	24 678 233
CA/kWh vendus	8,80	10,34
<b>Maintenance - Conduite exploitation</b>	<b>-178 978 293</b>	<b>-142 646 793</b>
Achats et charges externes	-331 641 402	-287 399 402
Exploitation Déléguée	-107 671 086	-67 151 050
Production immobilisée	274 538 984	211 500 584
Provision pour risques et charges		7 683 288
Provision Stock & créances	-6 552 744	392 822
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-8 307 842	-7 069 018
Exceptionnel	655 796	-604 017
Autres produits et charges		
<b>Amortissement des actifs de concession</b>	<b>-89 939 981</b>	<b>-110 322 159</b>
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-26 820 806	-26 139 259
Dot. passif de renouvellement	-14 339 301	-26 993 817
Amortissement améliorant	-35 896 654	-28 311 043
Reprise lissée caducité	39 436 324	39 436 324
Reprise sur travaux de renouvellement		
Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		-10 094 729
Dot. fonds conduites forcées	-68 780 226	-68 780 226
Reprise sur travaux conduites forcées	16 460 682	10 560 591
Exceptionnel		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-16 740 525</b>	<b>-6 884 761</b>
Patente	-10 071 744	-3 981 015
Autres	-2 285 000	-47 164
Provision (5)	-4 383 781	-2 856 583
Reprise de Provision pour contrôle fiscal IS + CSIS 2010		
Provision autres		
Exceptionnel		
<b>Structure</b>	<b>-47 626 140</b>	<b>-38 905 621</b>
Achats et charges externes	-35 410 523	-30 109 614
Exploitation Déléguée	-4 925 237	-4 294 756
Amortissement des biens privés de structure	-6 121 032	-4 001 285
Provisions	-1 169 347	-499 967
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
<b>Financier</b>	<b>-8 306 363</b>	<b>-3 539 288</b>
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-19 223	-38 276
Rémunération C/C du concessionnaire	-8 287 140	-3 501 012
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-49 819 752</b>	<b>-42 438 748</b>
Impôt société		
<b>Résultat net - concessions</b>	<b>-49 819 752</b>	<b>-42 438 748</b>

### 4.3.3 Commentaires sur les comptes

#### Bilan

##### 1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

#### Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 6,8 millions CFP pour la vallée de Faatautia. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2021, cette provision a été ajustée suite à un recalcul du redressement de la DICP.

Suite au courrier reçu en 2022 de la DICP notifiant le redressement de la Patente pour l'exercice 2018, la provision constituée a été reprise dans les comptes 2022 après paiement de la part de Marama Nui.

Provisions redressement Patente	2021	+	-	2022
2017	0			0
2018	37 972 346		37 972 346	0
2019	37 845 732			37 845 732
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022		44 536 806		44 536 806
<b>TOTAL</b>	<b>151 311 852</b>	<b>44 536 806</b>	<b>37 972 346</b>	<b>157 876 312</b>

Au 31/12/2022, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

### 4.3.4 Tableau de passage

	FAATAUTIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	-38 157 385	835 984 136	797 826 751	13 872 942	811 699 693
Ecart sur prévisionnel (Art 16.2)	-4 594 476	-28 289 693	-32 884 169		-32 884 169
Neutralisation des charges lissées sociales	32 995 532	171 646 414	204 641 946		204 641 946
Rémunération C/C du concessionnaire social	5 844 154	28 348 395	34 192 549	-34 192 549	0
Charges lissées - RAD	-37 620 437	-228 990 703	-266 611 140		-266 611 140
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-8 287 140	-26 635 312	-34 922 452	34 922 452	0
Résultat avant IS - RAD	-49 819 752	752 063 237	702 243 485	14 602 845	716 846 330

## 5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
  - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
  - 5.5.2 Le réalisé de l'année
  - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
  - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1<sup>er</sup> établissement
  - 5.6.1 Le réalisé de l'exercice
  - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession



## 5.1 Variation des immobilisations en concession

2021	Acquisition		Cession	2022
	améliorant	renouvellement		
3 096 344 378	-	26 880 743	- 7 589 564	3 115 635 557

Pièces sécurité	15 725 150				15 725 150
Bâtiment	110 004 720		329 326		110 334 046
Turbine	229 801 494				229 801 494
Elec de Puissance	155 374 547		7 148 898	- 7 589 564	154 933 881
Elec de Commande	114 736 998				114 736 998
Telecom	23 743 691				23 743 691
Barrage & composants associés	1 601 421 634				1 601 421 634
Pistes & Ponts	223 076 461				223 076 461
Conduites Forcées	357 994 840				357 994 840
Appendice	74 807 793		19 402 519		94 210 312
Autre composant	189 657 050				189 657 050
Droits incorporels de concession	-				-
<b>3 096 344 378</b>	<b>-</b>	<b>26 880 743</b>	<b>- 7 589 564</b>	<b>3 115 635 557</b>	

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

## 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2022	VNC 31/12/2022
Autre composant	FAAT AUTRES AB	01/01/1986	10	01/01/1996	5 804 041	5 804 041	-
Autre composant	FAAT POMPAGE ABC	01/01/1988	40	01/01/2028	45 789 053	40 063 071	5 725 982
Autre composant	FAAT AUTRES C3	01/01/1989	10	01/01/1999	262 317	262 317	-
Autre composant	FAAT AUTRES 4&5	01/01/1989	10	01/01/1999	5 620 233	5 620 233	-
Autre composant	FAAT POMPAGE	01/01/1989	40	01/01/2029	1 416 234	1 203 653	212 581
Autre composant	FAAT POMPAGE	01/01/1990	40	01/01/2030	887 891	732 434	155 457
Autre composant	FAAT CABLES	01/01/2003	30	01/01/2033	20 992 307	13 992 317	6 999 990
Autre composant	FAATAUTIA PASSERELLE DU	01/03/2010	25	01/03/2035	5 900 000	3 029 153	2 870 847
Autre composant	CLAPETS LAVATUBES FAT 4/5	05/12/2012	65	05/12/2077	102 984 974	15 954 624	87 030 350
<b>Total Autre composant</b>					<b>189 657 050</b>	<b>86 661 844</b>	<b>102 995 206</b>
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE AB	01/01/1984	15	01/01/1999	40 798 142	40 798 142	-
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE C1	01/01/1984	15	01/01/1999	5 617 600	5 617 600	-
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/01/1984	65	01/01/2049	608 788 220	365 242 162	243 546 058
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GROS OEUVRE	01/11/2005	40	01/11/2045	47 144 114	20 229 052	26 915 062
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GEOMEMBRANES	01/11/2005	20	01/11/2025	21 263 808	18 248 160	3 015 648
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/03/2010	65	01/03/2075	5 545 911	1 095 119	4 450 792
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/03/2010	65	01/03/2075	25 411 693	5 017 902	20 393 791
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE DIGUE A	23/12/2010	65	23/12/2075	6 075 325	1 123 657	4 951 668
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	15/12/2014	65	15/12/2079	151 917 454	18 800 113	133 117 341
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	01/01/2018	65	01/01/2083	26 964 724	2 072 812	24 891 912
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	01/01/2020	20	01/01/2040	1 407 631	211 000	1 196 631
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	40	30/09/2060	48 064 949	2 704 270	45 360 679
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	30	30/09/2050	54 723 015	4 105 350	50 617 665
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	40	30/09/2060	274 842 472	15 463 416	259 379 056
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	30	30/09/2050	282 856 576	21 220 052	261 636 524
<b>Total Barrage &amp; composants associés</b>					<b>1 601 421 634</b>	<b>521 948 808</b>	<b>1 079 472 826</b>



Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2022	VNC 31/12/2022
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL A	01/01/1984	40	01/01/2024	7 519 099	7 330 736	188 363
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C2	01/01/1985	40	01/01/2025	12 817 389	12 175 204	642 185
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL B	01/01/1988	40	01/01/2028	7 980 273	6 982 329	997 944
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C3	01/01/1989	40	01/01/2029	6 341 985	5 390 036	951 949
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL 4&5	01/01/1989	40	01/01/2029	12 683 969	10 780 071	1 903 898
Bâtiment	FAAT TOITURE C3	01/01/2004	20	01/01/2024	3 039 846	2 887 542	152 304
Bâtiment	FAAT TOITURE 4&5	01/01/2004	20	01/01/2024	4 298 681	4 083 306	215 375
Bâtiment	FAAT TOITURE AB	01/07/2005	20	01/07/2025	20 380 312	17 833 122	2 547 190
Bâtiment	EXTENS BATIMENT FAAT 3	01/10/2017	60	01/10/2077	3 770 734	329 842	3 440 892
Bâtiment	FAAT A GENIE CIVIL RENOVA	15/11/2018	60	15/11/2078	6 722 070	462 248	6 259 822
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	15/11/2018	20	15/11/2038	3 776 345	779 049	2 997 296
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT*BAT	15/11/2018	40	15/11/2058	4 991 841	514 901	4 476 940
Bâtiment	FAAT B GENIE CIVIL RENOVA	15/11/2018	60	15/11/2078	6 722 070	462 248	6 259 822
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	15/11/2018	20	15/11/2038	3 776 344	779 049	2 997 295
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT*BAT	15/11/2018	40	15/11/2058	4 991 841	514 901	4 476 940
Bâtiment	CLIMATISEUR GREE 9000BTU	09/11/2021	5	09/11/2026	191 921	43 829	148 092
Bâtiment	CLIMATISEUR GREE 12000BTU	01/01/2022	5	01/01/2027	115 000	22 924	92 076
Bâtiment	CLIMATISEUR GREE 12000BTU	04/04/2022	5	04/04/2027	214 326	31 809	182 517
<b>Total Bâtiment</b>					<b>110 334 046</b>	<b>71 403 144</b>	<b>38 930 902</b>
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES A	01/01/1984	60	01/01/2044	96 951 611	63 015 229	33 936 382
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 2	01/01/1985	60	01/01/2045	94 028 040	59 544 656	34 483 384
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES B	01/01/1988	60	01/01/2048	154 923 344	90 366 649	64 556 695
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 4	01/01/1989	60	01/01/2049	12 091 845	6 851 218	5 240 627
<b>Total Conduites Forcées</b>					<b>357 994 840</b>	<b>219 777 752</b>	<b>138 217 088</b>
Appendice	FAAT PROT CATHODIQUE	01/01/2003	25	01/01/2028	5 581 305	4 464 555	1 116 750
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE A	05/12/2012	20	05/12/2032	14 373 456	7 236 902	7 136 554
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE B	05/12/2012	20	05/12/2032	14 373 456	7 236 902	7 136 554
Appendice	MOTO REDUCTEUR BY PASS 4	01/01/2016	20	01/01/2036	571 242	199 876	371 366
Appendice	VANNES BASSIN C2 FAAT 2	01/10/2016	20	01/10/2036	10 949 676	3 420 556	7 529 120
Appendice	VANNES GUILLOTINE FAAT AB	01/10/2017	20	01/10/2037	7 639 970	2 004 904	5 635 066
Appendice	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	20	30/09/2040	5 099 687	573 846	4 525 841
Appendice	FAAT VANNE VIDANGE C1	03/09/2021	20	03/09/2041	16 219 001	1 074 606	15 144 395
Appendice	GRILLE FAATAUTIA AB	01/01/2022	20	01/01/2042	19 402 519	966 806	18 435 713
<b>Total Appendice</b>					<b>94 210 312</b>	<b>27 178 953</b>	<b>67 031 359</b>
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT2	01/01/1985	25	01/01/2010	5 869 263	5 869 263	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 2	01/01/1985	10	01/01/1995	1 834 145	1 834 145	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 2	01/01/1985	10	01/01/1995	1 467 316	1 467 316	-
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 2	01/01/1985	25	01/01/2010	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 760 779	1 760 779	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 5	01/01/1989	10	01/01/1999	550 243	550 243	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 5	01/01/1989	10	01/01/1999	440 195	440 195	-
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 100 486	1 100 486	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISME FAAT3	01/10/2017	25	01/10/2042	10 209 088	2 143 338	8 065 750
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 3	01/10/2017	10	01/10/2027	2 439 586	1 280 582	1 159 004
Elec de Commande	PROTECTIONS FAAT 3	01/10/2017	10	01/10/2027	1 869 328	981 244	888 084
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 3	01/10/2017	25	01/10/2042	3 031 602	636 467	2 395 135
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1B	01/07/2018	10	01/07/2028	9 789 692	4 405 763	5 383 929
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1A	31/08/2018	10	31/08/2028	7 579 197	3 284 388	4 294 809
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1A	01/11/2018	10	01/11/2028	1 475 320	614 279	861 041
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1B	01/11/2018	10	01/11/2028	1 475 320	614 279	861 041
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1A	01/11/2018	25	01/11/2043	13 915 105	2 317 914	11 597 191
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1A	01/11/2018	10	01/11/2028	2 196 530	914 569	1 281 961
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1A	01/11/2018	10	01/11/2028	1 286 599	535 701	750 898
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1A	01/11/2018	25	01/11/2043	5 706 302	950 530	4 755 772
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1B	01/11/2018	25	01/11/2043	13 915 105	2 317 914	11 597 191
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1B	01/11/2018	10	01/11/2028	2 196 530	914 569	1 281 961
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1B	01/11/2018	10	01/11/2028	1 286 599	535 701	750 898
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1B	01/11/2018	25	01/11/2043	5 706 302	950 530	4 755 772
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	8 380 846	559 886	7 820 960
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT4	30/04/2021	10	30/04/2031	1 257 127	209 980	1 047 147
Elec de Commande	PROTECTION FAAT4	30/04/2021	10	30/04/2031	838 085	139 987	698 098
Elec de Commande	CABLAGE FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	3 492 019	233 286	3 258 733
<b>Total Elec de Commande</b>					<b>114 736 998</b>	<b>41 231 624</b>	<b>73 505 374</b>
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR A	01/01/1984	40	01/01/2024	7 150 768	6 971 632	179 136
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT1A	01/01/1984	25	01/01/2009	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR C2	01/01/1985	40	01/01/2025	3 260 855	3 097 477	163 378
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 2	01/01/1985	25	01/01/2010	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR B	01/01/1988	25	01/01/2013	32 192 388	32 192 388	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 1B	01/01/1988	25	01/01/2013	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C3	01/01/1989	15	01/01/2004	2 885 932	2 885 932	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 5	01/01/1989	15	01/01/2004	7 020 347	7 020 347	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR 4&5	01/01/1989	40	01/01/2029	2 008 578	1 707 085	301 493
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 100 487	1 100 487	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR A	01/01/2004	25	01/01/2029	27 743 899	21 081 353	6 662 546
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 3	01/10/2017	25	01/10/2042	4 755 265	998 340	3 756 925
Elec de Puissance	ARMOIRE AUXILIAIRE FAAT 1	15/12/2017	25	15/12/2042	11 002 239	2 219 486	8 782 753
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C2	01/07/2018	15	01/07/2033	13 167 037	3 950 832	9 216 205
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 4	12/01/2021	15	12/01/2036	12 545 748	1 644 368	10 901 380
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	8 561 079	571 926	7 989 153
Elec de Puissance	TRANSFORMATEUR FAAT 1B	01/01/2022	40	01/01/2062	7 148 898	178 111	6 970 787
<b>Total Elec de Puissance</b>					<b>154 933 881</b>	<b>100 010 125</b>	<b>54 923 756</b>



Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2022	VNC 31/12/2022
pièces sécurité	PCE SECU 00512 ALTERNAT.	01/01/2012	16	01/01/2028	15 725 150	10 809 023	4 916 127
<b>Total pièces sécurité</b>					<b>15 725 150</b>	<b>10 809 023</b>	<b>4 916 127</b>
Pistes & Ponts	FAATAUTIA PISTE	01/01/1984	65	01/01/2049	195 324 209	117 184 653	78 139 556
Pistes & Ponts	FAAT PONT C2 METALLIQUE	29/07/2020	25	29/07/2045	27 752 252	2 689 820	25 062 432
<b>Total Pistes &amp; Ponts</b>					<b>223 076 461</b>	<b>119 874 473</b>	<b>103 201 988</b>
Telecom	FAAT - FIBRE OPTIQUE	01/01/2005	35	01/01/2040	19 008 108	9 773 941	9 234 167
Telecom	FAAT - TELECOMMANDE	01/01/2005	25	01/01/2030	4 735 583	3 408 935	1 326 648
<b>Total Telecom</b>					<b>23 743 691</b>	<b>13 182 877</b>	<b>10 560 814</b>
Turbine	FAAT TURBINE A	01/01/1984	40	01/01/2024	62 395 866	60 832 766	1 563 100
Turbine	FAAT TURBINE C2	01/01/1985	40	01/01/2025	19 752 977	18 763 300	989 677
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C2	01/01/1985	20	01/01/2005	8 024 827	8 024 827	-
Turbine	FAAT TURBINE B	01/01/1988	40	01/01/2028	49 380 340	43 205 263	6 175 077
Turbine	FAAT TURBINE C3	01/01/1989	40	01/01/2029	17 770 063	15 102 729	2 667 334
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C3	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 4	01/01/1989	40	01/01/2029	7 819 451	6 645 731	1 173 720
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 4	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 5	01/01/1989	40	01/01/2029	14 146 047	12 022 688	2 123 359
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 5	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT ROUE TURBINE A	01/02/2008	20	01/02/2028	14 791 069	11 029 015	3 762 054
Turbine	FAAT ROUE TURBINE B	03/05/2010	20	03/05/2030	12 076 534	7 645 992	4 430 542
Turbine	HYDRAULIQUE+VANNES FAAT 3	01/10/2017	20	01/10/2037	4 612 415	1 210 404	3 402 011
Turbine	FAAT DISTRIBUTEUR 4	28/01/2021	20	28/01/2041	2 591 544	249 044	2 342 500
Turbine	FAAT LIGNE ARBRE 4	26/08/2021	20	26/08/2041	3 664 423	246 803	3 417 620
<b>Total Turbine</b>					<b>229 801 494</b>	<b>197 754 498</b>	<b>32 046 996</b>
<b>TOTAL FAATAUTIA</b>					<b>3 115 635 557</b>	<b>1 409 833 120</b>	<b>1 705 802 437</b>

## **5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements**

### **Le réalisé de l'année**

#### **Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :**

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 Milliards déjà dépensés depuis 2007. Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

#### **Réhabilitation du barrage Fa'ataiti'a AB :**

Le barrage de Fa'atauti'a AB est en réhabilitation depuis 2012.

Les travaux qui devaient être réalisés en 2022, mais non finalisés en raison de conditions météorologiques défavorables, sont les suivants :

- Recharge aval de la digue A ;
- Etanchéité de la rive gauche digue B ;
- Terrassement et étanchéité de la rive droite de digue A avec création d'une piste d'accès en fond de bassin.



#### **Réhabilitation du barrage Fa'ataiti'a C1 :**

Le barrage de Fa'atauti'a C1 est en réhabilitation depuis 2020.

Les travaux planifiés pour 2023 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'évacuateur de crues ;
- Protection du canal de fuites centrales Fa'atauti'a 2 et 3 en béton projeté ;
- Etanchéité des rives amont du barrage en béton projeté.



## 5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	202 395 481	68 780 226		271 175 707
2017	18	271 175 707	68 780 226	0	339 955 933
2018	17	339 955 933	68 780 226	-4 544 739	404 191 420
2019	16	404 191 420	68 780 226	-3 527 863	469 443 783
2020	15	469 443 783	68 780 226	-6 807 298	531 416 711
2021	14	531 416 711	68 780 226	-10 560 591	589 636 346
<b>2022</b>	<b>13</b>	<b>589 636 346</b>	<b>68 780 226</b>	<b>-16 460 682</b>	<b>641 955 890</b>

Réparation de la conduite forcée de Fa'atauti'a 5 (env. 0,8 MF) :



Renouvellement et doublement des soupapes de la conduite forcée de Fa'atauti'a 2 (env. 11,3 MF) :



Poursuite de l'étude de remplacement partiel de la conduite forcée de la centrale Fa'atauti'a 1 :

Afin de garantir la pérennité de la conduite forcée reliant la barrage C1 à la centrale Fa'atauti'a 1 en raison des pressions en jeu (50 bars), il est nécessaire de remplacer jusqu'à environ 700 mètres de conduite sur la partie basse de celle-ci.

Aussi, la canalisation actuellement en DN 600 sera remplacée par une canalisation de DN 650, adaptée aux futures conditions d'exploitation en lien avec la prochaine modernisation de la centrale, et identique à la seconde conduite de Fa'ataut'ia 1.

En 2022, la phase PRO a été réalisée ainsi que la consultation pour la fourniture des tubes. Les travaux sont prévus à partir de 2024 et pour une durée de 3 ans. Le budget prévisionnel estimé à date dépasse les 270 Millions de Francs.

## 5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

### 5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019. Ce plan est en cours de révision, la très forte augmentation des coûts enregistrée à la suite des crises "Covid" et "guerre d'Ukraine" si elle devait se maintenir, seraient de nature à bouleverser le chiffrage de plan.

#### Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

<b>Plan 2018 à 2035 du 25/04/2019 soumis au concédant</b>	<b>1 540 082 210</b>
réajustement 2018	10 685 494
réajustement 2019	103 090 000
réajustement 2020	132 854 785
réajustement 2022	- 246 630 279
<b>Plan actualisé</b>	<b>1 540 082 210</b>
réalisé 2018	- 97 232 009
réalisé 2019	-
réalisé 2020	- 310 681 720
réalisé 2021	- 57 549 872
réalisé 2022	- 26 880 743
<b>Réalisé cumul</b>	<b>- 492 344 344</b>
<b>Reste à faire</b>	<b>1 047 737 866</b>

Total Renouvellement	Plan 25/04/2019	plan actualisé
Pièces sécurité		
Bâtiment	156 981 269	139 115 572
Turbine	434 742 971	428 487 004
Elec de Puissance	255 471 836	214 049 074
Elec de Commande	160 107 958	79 611 280
Telecom	6 871 072	6 871 072
Barrage & composants associés	230 917 955	- 46 911 826
Pistes & Ponts	12 500 000	- 15 252 252
Appendice	46 875 991	6 154 784
Autre composant	235 613 158	235 613 158
	<b>1 540 082 210</b>	<b>1 047 737 866</b>

### 5.5.2 Le réalisé de l'année

Comparaison renouvellement réalisé-renouvellement prévu		
	réalisé	budget
Bâtiment	329 326	15 000 000
Turbine	-	225 000 000
Elec de Puissance	7 148 898	13 957 929
Elec de Commande	-	-
Conduite et Appendice	19 402 519	-
	<b>26 880 743</b>	<b>253 957 929</b>

#### Modernisation de la centrale Fa'atauti'a 2 (env. 80 MF) :

Sur une période de cinq mois, la modernisation mécanique et électrique de la centrale comprend les renouvellements suivants, engagés pour certains depuis 2021 :

- Renouvellement d'une partie du bâtiment, avec une extension dédiée à la salle de commande et à un local mis à la disposition de la TEP pour le poste de transport, des caniveaux, et un escalier extérieur ;
- Renouvellement de la vanne de pied, de la roue, de la ligne d'arbre et des bacs hydrauliques ;
- Renouvellement de l'armoire de puissance, de l'armoire d'automatisme, du programme d'automatisation et du câblage.







Le renouvellement des installations, dont le montant total s'élève à environ 200 MXPF,

- Plus de 140 MXPF d'achats de fournitures (roue, alternateur, vanne de pied, armoires électriques...)
- Des prestations locales (gros œuvre, second œuvre, courant fort...)
- Près de 6 000 heures de travail assurées conjointement par une vingtaine d'agents de l'entreprise.

Les premiers éléments d'études ont démarré dès 2016 (prise de côtes et dessins), et ce jusqu'en 2019 (cahier des charges et appel d'offres) avec une passation des commandes dès 2020.

En 2021, le bâtiment fut agrandi et trois locaux électriques mis aux normes électriques, par mesure de sûreté des biens et pour la sécurité des agents. La salle des armoires de puissance, la salle des armoires de commande, et un local mis à la disposition de TEP, présentant des risques électriques, ont été isolés de la salle des machines et des circuits hydrauliques.



De mai à septembre 2022, les installations usagées, ont été déposées.

Après une préparation dans l'atelier de Faratea, les installations d'environ dix tonnes ont été transportées en 4 x 4 à plus de 600 mètres d'altitude sur une poste réputée difficile pour être assemblées sur place.

Il s'en est suivi une période d'essai technique conduisant à la mise en service officielle de la nouvelle centrale.

Les mesures réalisées lors de la réception des travaux ont montré une augmentation de la puissance de production de 960 kW à 1 040 kW et une augmentation du rendement permettant l'augmentation du productible de la centrale.

### 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

Plan de renouvellement au 31/12/2022	2023	2024	2025
Pièces sécurité	-	-	-
Bâtiment	19 395 251	10 689 824	54 194 915
Turbine	156 024 022	121 972 107	-
Elec de Puissance	- 1 905 209	109 067 141	5 977 859
Elec de Commande		26 315 637	-
Telecom		-	-
Barrage & composants associés		-	-
Pistes & Ponts		-	-
Appendice		-	-
Autre composant	7 869 337	33 770 912	-
	<b>181 383 401</b>	<b>301 815 622</b>	<b>60 172 774</b>

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, les plans de renouvellement sont en cours de révision.

### 5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails sur l'exercice, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **14 339 301 XPF**.

## 5.6 Dépenses de 1<sup>er</sup> établissement

### 5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Aucune dépense de 1<sup>er</sup> établissement n'a été réalisée en 2022.

## 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Plan de confortement	AB	C1	C2	TOTAL
2022	118 254 019	171 342 679	25 065 681	314 662 379
2023	167 000 000	47 000 000		214 000 000
2024			50 000 000	50 000 000
2025			50 000 000	50 000 000
2026	0		130 000 000	130 000 000
<b>VO</b>	<b>285 254 019</b>	<b>218 342 679</b>	<b>255 065 681</b>	<b>758 662 379</b>
2022	39 910 731	57 828 154	8 459 667	106 198 553
2023	52 187 500	14 687 500	0	66 875 000
2024	0	0	14 375 000	14 375 000
2025	0	0	13 125 000	13 125 000
2026	0	0	30 875 000	30 875 000
<b>AMORT</b>	<b>92 098 231</b>		<b>66 834 667</b>	<b>231 448 553</b>
2022	78 343 288	113 514 525	16 606 014	208 463 826
2023	114 812 500	32 312 500	0	147 125 000
2024	0	0	35 625 000	35 625 000
2025	0	0	36 875 000	36 875 000
2026	0	0	99 125 000	99 125 000
<b>IFC</b>	<b>193 155 788</b>		<b>188 231 014</b>	<b>527 213 826</b>

## 5.7 Méthode relative aux charges calculées

### 5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

## 5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

### Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

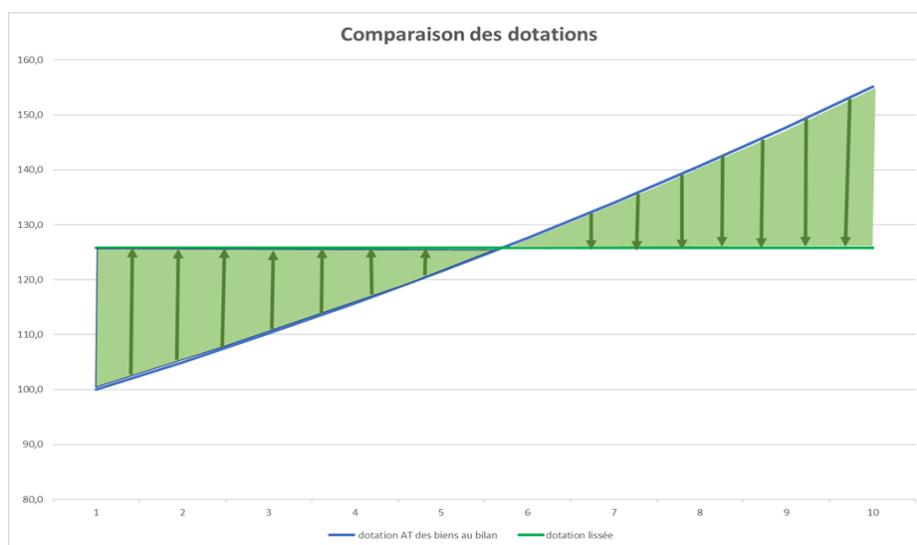
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

### Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan  
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

### 5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Amortissement des biens au bilan</b>									
<b>VO Ouverture</b>	<b>2 607 147 824</b>	<b>2 441 854 117</b>	<b>2 532 675 047</b>	<b>2 532 675 047</b>	<b>3 058 326 800</b>	<b>2 671 678 731</b>	<b>2 690 969 910</b>	<b>2 828 206 285</b>	<b>3 056 562 804</b>
acquisitions	49 330 227	137 640 873	-	694 746 582	57 549 872	26 880 743	181 383 401	301 815 622	60 172 774
régularisation ventilation améliorant / renouvellement					- 424 473 726				
Sortie d'immo	- 214 623 934	- 46 819 943	-	- 169 094 829	- 19 724 215	- 7 589 564	- 44 147 026	- 73 459 103	- 14 645 491
<b>VO Clôture</b>	<b>2 441 854 117</b>	<b>2 532 675 047</b>	<b>2 532 675 047</b>	<b>3 058 326 800</b>	<b>2 671 678 731</b>	<b>2 690 969 910</b>	<b>2 828 206 285</b>	<b>3 056 562 804</b>	<b>3 102 090 087</b>
- IFC biens au bilan clôture	- 434 390 083	- 488 950 713	- 488 940 428	- 864 988 055	- 879 755 557	- 879 755 557	- 897 094 652	- 1 014 093 801	- 1 208 776 285
- IFC Prévis. sur renouvellement							- 116 999 150	- 194 682 484	- 38 813 714
<b>Base amortissable</b>	<b>(A) 2 007 464 034</b>	<b>2 043 724 334</b>	<b>2 043 734 619</b>	<b>2 193 338 745</b>	<b>1 791 923 174</b>	<b>1 793 875 258</b>	<b>1 814 112 484</b>	<b>1 847 786 518</b>	<b>1 854 500 088</b>
cumul doté à l'ouverture	<b>(B) 1 336 187 731</b>	1 371 518 063	1 783 185 432	1 798 511 855	1 419 558 499	1 425 973 543	1 445 204 785	1 432 831 199	1 400 073 298
sortie AT sur sortie immo	<b>(C)</b>			- 430 538 706	- 19 724 215	- 7 589 564	- 44 147 026	- 73 459 103	- 14 645 491
provisions antérieures à l'IFC	<b>(D)</b>	396 341 552							
reste à amortir	<b>(A) - (B) - (C) - (D)</b>	671 276 303	275 864 719	260 549 186	825 365 596	392 088 891	413 054 725	488 414 422	469 072 281
nb années restantes		19	18	17	16	15	13	12	11
<b>dotation exercice A</b>	<b>(E) 35 330 332</b>	<b>15 325 818</b>	<b>15 326 423</b>	<b>51 585 350</b>	<b>26 139 259</b>	<b>26 820 806</b>	31 773 440	40 701 202	42 642 935
<b>dotations cumulées</b>	<b>(B) + (C) + (D) + (E)</b>	<b>1 371 518 063</b>	<b>1 783 185 432</b>	<b>1 798 511 855</b>	<b>1 419 558 499</b>	<b>1 425 973 543</b>	<b>1 432 831 199</b>	<b>1 400 073 298</b>	<b>1 428 070 741</b>
<b>Mécanisme de lissage des AT</b>									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	171 157 128	185 496 429	194 883 095	195 342 000
<b>dotations/reprises B</b>	<b>37 684 383</b>	<b>35 375 706</b>	<b>42 574 352</b>	<b>28 528 870</b>	<b>26 993 817</b>	<b>14 339 301</b>	9 386 666	458 905	- 1 482 828
Actif/Passif de renouvellement clôture	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	171 157 128	185 496 429	194 883 095	195 342 000	193 859 172
<b>dotation économique A+B</b>	<b>73 014 715</b>	<b>50 701 524</b>	<b>57 900 775</b>	<b>80 114 219</b>	<b>53 133 076</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	26 114 410	3 801 218	11 000 470	33 213 914	6 232 771	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199
Ecart sur moyenne cumulé	26 114 410	29 915 628	40 916 098	74 130 012	80 362 783	74 622 584	68 882 385	63 142 186	57 401 988
<b>Traitement de l'améliorant</b>									
<b>VO Ouverture</b>	-	-	0	0	0	424 665 647	739 328 026	953 328 026	1 003 328 026
acquisitions financement concession	-	-	-	-	191 921	314 662 379	214 000 000	50 000 000	50 000 000
régularisation ventilation améliorant / renouvellement					424 473 726				
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	-	-	-	-	<b>424 665 647</b>	<b>739 328 026</b>	<b>953 328 026</b>	<b>1 003 328 026</b>	<b>1 053 328 026</b>
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	(208 463 826)	(147 125 000)	(35 625 000)	(36 875 000)
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	(208 463 826)	(355 588 826)	(391 213 826)	(428 088 826)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>base amortissable</b>	-	-	-	-	<b>424 665 647</b>	<b>530 864 200</b>	<b>597 739 200</b>	<b>612 114 200</b>	<b>625 239 200</b>
cumul doté à l'ouverture	-	-	-	-	-	28 311 043	64 207 697	105 248 582	147 487 384
reste à amortir	-	-	-	-	424 665 647	502 553 157	533 531 503	506 865 618	477 751 816
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
<b>dotation exercice</b>	-	-	-	-	<b>28 311 043</b>	<b>35 896 654</b>	<b>41 040 885</b>	<b>42 238 801</b>	<b>43 431 983</b>
<b>dotations cumulées</b>	-	-	-	-	<b>28 311 043</b>	<b>64 207 697</b>	<b>105 248 582</b>	<b>147 487 384</b>	<b>190 919 367</b>
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	396 354 604	466 656 503	492 490 618	464 626 816	434 319 833
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>									
caducité cpt 229 ouverture	<b>(A)</b>	749 290 153	709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886
<b>reprise lissée</b>	<b>(B)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>	<b>(39 436 324)</b>
caducité cpt 229 clôture	<b>(A) + (B)</b>	709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886	433 799 562
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	<b>33 578 391</b>	<b>11 265 200</b>	<b>18 464 451</b>	<b>40 677 895</b>	<b>42 007 795</b>	<b>37 620 437</b>	<b>42 764 668</b>	<b>43 962 584</b>	<b>45 155 766</b>

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Amortissement des biens au bilan</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>3 102 090 087</b>	<b>3 102 090 087</b>	<b>3 105 873 641</b>	<b>3 224 587 188</b>	<b>3 397 605 712</b>	<b>3 416 462 019</b>	<b>3 416 462 019</b>	<b>3 421 118 786</b>	<b>3 458 583 979</b>	<b>3 477 221 153</b>
acquisitions	-	5 000 671	156 902 038	228 676 167	24 922 117	-	6 154 785	49 517 223	24 632 492	8 560 578
régularisation ventilation améliorant / renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	-	1 217 117	38 188 490	55 657 643	6 065 811	-	1 498 017	12 052 029	5 995 318	2 083 565
<b>VO Clôture</b>	<b>3 102 090 087</b>	<b>3 105 873 641</b>	<b>3 224 587 188</b>	<b>3 397 605 712</b>	<b>3 416 462 019</b>	<b>3 416 462 019</b>	<b>3 421 118 786</b>	<b>3 458 583 979</b>	<b>3 477 221 153</b>	<b>3 483 698 166</b>
- IFC biens au bilan clôture	- 1 247 589 999	- 1 247 589 999	- 1 250 815 621	- 1 352 023 365	- 1 499 528 137	- 1 515 603 844	- 1 515 603 844	- 1 519 573 913	- 1 551 514 393	- 1 567 403 282
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	3 225 622	101 207 745	147 504 771	16 075 708	-	3 970 069	31 940 480	15 888 888	5 521 896
<b>Base amortissable</b>	<b>(A) 1 854 500 088</b>	<b>1 855 058 020</b>	<b>1 872 563 822</b>	<b>1 898 077 575</b>	<b>1 900 858 174</b>	<b>1 900 858 174</b>	<b>1 901 544 873</b>	<b>1 907 069 586</b>	<b>1 909 817 871</b>	<b>1 910 772 988</b>
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 428 070 741	1 470 713 676	1 512 336 722	1 523 950 180	1 529 690 400	1 586 496 853	1 649 369 117	1 711 289 543	1 768 514 871	1 836 168 712
sortie AT sur sortie immo	(C)	-	38 188 490	55 657 643	6 065 811	-	1 498 017	12 052 029	5 995 318	2 083 565
provisions antérieures à l'IFC	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	426 429 346	385 561 461	398 415 591	429 785 038	377 233 585	314 361 321	253 673 773	207 832 072	147 298 318
nb années restantes		10	9	8	7	6	5	4	3	2
<b>dotation exercice A</b>	(E)	42 642 935	42 840 162	49 801 949	61 397 863	62 872 264	62 872 264	63 418 443	69 277 357	73 649 159
<b>dotations cumulées</b>	<b>(B) + (C) + (D) + (E)</b>	<b>1 470 713 676</b>	<b>1 512 336 722</b>	<b>1 523 950 180</b>	<b>1 529 690 400</b>	<b>1 586 496 853</b>	<b>1 649 369 117</b>	<b>1 711 289 543</b>	<b>1 768 514 871</b>	<b>1 836 168 712</b>
<b>Mécanisme de lissage des AT</b>										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	193 859 172	192 376 344	190 696 288	182 054 445	161 816 689	140 104 532	118 392 374	96 134 037	68 016 787	35 527 734
<b>dotations/reprises B</b>	- 1 482 828	- 1 680 056	- 8 641 842	- 20 237 756	- 21 712 158	- 21 712 158	- 22 258 337	- 28 117 251	- 32 489 053	- 35 527 734
Actif/Passif de renouvellement clôture	192 376 344	190 696 288	182 054 445	161 816 689	140 104 532	118 392 374	96 134 037	68 016 787	35 527 734	0
<b>dotation économique A+B</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>	<b>41 160 107</b>
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199	- 5 740 199
Ecart sur moyenne cumulé	51 661 789	45 921 590	40 181 391	34 441 193	28 700 994	22 960 795	17 220 596	11 480 398	5 740 199	-
<b>Traitement de l'améliorant</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>1 053 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>
acquisitions financement concession	130 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation améliorant / renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>	<b>1 183 328 026</b>
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	(99 125 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)	(527 213 826)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>base amortissable</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>	<b>656 114 200</b>
cumul doté à l'ouverture	190 919 367	237 438 850	283 958 333	330 477 817	376 997 300	423 516 783	470 036 267	516 555 750	563 075 233	609 594 717
reste à amortir	465 194 833	418 675 350	372 155 866	325 636 383	279 116 900	232 597 417	186 077 933	139 558 450	93 038 967	46 519 483
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>dotation exercice</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>	<b>46 519 483</b>
<b>dotations cumulées</b>	<b>237 438 850</b>	<b>283 958 333</b>	<b>330 477 817</b>	<b>376 997 300</b>	<b>423 516 783</b>	<b>470 036 267</b>	<b>516 555 750</b>	<b>563 075 233</b>	<b>609 594 717</b>	<b>656 114 200</b>
Vo - fin tiers - IFC - dotations	418 675 350	372 155 866	325 636 383	279 116 900	232 597 417	186 077 933	139 558 450	93 038 967	46 519 483	-
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 394 363 238	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324
<b>reprise lissée</b>	(B)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B)	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>	<b>48 243 266</b>



## 5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	<b>IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2022 et non renouvelables</b>	<b>IFC prévisionnelle sur biens à renouveler</b>	<b>IFC prévisionnelle sur améliorant plan confortement</b>	<b>Total IFC prévisionnelle</b>
Pièces sécurité	-	-		-
Terrain	-	-		-
Batiment	19 025 799	111 581 626		130 607 425
Turbine	2 098 055	263 972 931		266 070 986
Elec de Puissance	7 910 970	119 917 068		127 828 038
Elec de Commande	20 782 039	43 085 042		63 867 081
Telecom	2 173 970	2 748 429		4 922 398
Barrage	644 069 797	-	527 213 826	1 171 283 624
Piste et Pont	49 709 631	-		49 709 631
Conduite Forcee	60 655 623	4 923 828		65 579 451
Appendice	6 895 450	146 940 698		153 836 148
Autre composant	66 434 223			66 434 223
<b>TOTAL</b>	<b>879 755 557</b>	<b>693 169 621</b>	<b>527 213 826</b>	<b>2 100 139 004</b>

## **6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC**

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

## **ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE**

### **1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)**

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2- Convention de fourniture d'hydroélectricité**

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1<sup>er</sup> mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3- Accord de puissance garantie**

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **4- Convention de prestation de conduite**

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

#### **5- Convention d'assistance administrative**

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2022, les montants facturés se sont élevés à 69.322.376 FCFP et inclus l'assistance informatique.

#### **6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport**

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT avaient conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ».

Ce contrat prévoyait notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

La TEP a toutefois dénoncé ce contrat, qui a pris fin le 30 novembre 2020. Depuis, aucun équivalent contractuel n'est venu prendre la suite. Ceci pose des risques importants pour MARAMA NUI, qui ne dispose d'aucun cadre indemnitaire en cas de défaillance du réseau de transport l'empêchant d'écouler son énergie. Un modèle de contrat fixé par la réglementation, sur la base de celui qui a été mis en place pour les producteurs solaires avec stockage dans le cadre de l'appel à projets du Pays, est appelé de ses vœux par MARAMA NUI.